



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

20 Décembre 2010

20 دجنبر 2010

Droits de l'homme

Le CCDH tient sa 37e session ordinaire

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme tiendra, lundi à Rabat, sa 37e session ordinaire. A l'ordre du jour, la présentation du rapport d'activité annuel au titre de l'année en cours. Figure aussi au programme la discussion du projet d'avis sur la pratique conventionnelle du Maroc en matière de droits de l'Homme.



انعقاد الدورة 37 للمجلس الاستشاري لحقوق الإنسان اليوم الاثنين بالرباط

● يعقد المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان دورته العادية اليوم الاثنين بالرباط. ويتضمن جدول أعمال هذه الدورة، التي تعد الثالثة والأخيرة من نوعها برسم سنة 2010، تقديم التقرير السنوي لأنشطة المجلس برسم هذه السنة.

كما يتضمن جدول أعمال هذه الدورة، التي تعقد تحت رئاسة السيد أحمد حرزني رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، مناقشة مشروع توصية حول الاتجار في البشر، ومشروع مذكرة حول الممارسة الاتفاقية للمملكة المغربية في مجال حقوق الإنسان.

مجلس

يعقد المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان دورته العادية الـ 37 يومه الإثنين بالرباط. ويتضمن جدول أعمال هذه الدورة التي هي الثالثة والأخيرة من نوعها برسم سنة 2010، تقديم التقرير السنوي لأنشطة المجلس برسم هذه السنة. كما يتضمن أيضا مناقشة رأي حول الاتجار في البشر، ورأي حول الممارسة الاتفاقية للمملكة المغربية في مجال حقوق الإنسان.

Actualités & Revue de Press Maroc

M. Herzenni expose à Londres les avancées du Maroc en matière de renforcement des droits de l'homme

Londres, 13/12/10- Le Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), M. Ahmed Herzenni, a animé, lundi, à Londres

Londres, 13/12/10- Le Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), M. Ahmed Herzenni, a animé, lundi, à Londres une table-ronde consacrée aux efforts consentis par le Maroc dans le domaine de promotion et de renforcement des droits de l'homme

Lors de cette rencontre, tenue au siège de l'Institut Royal des Affaires internationales (Chatham House) en présence de parlementaires britanniques, de représentants des organisations internationales de défense des droits de l'homme, d'activistes de la société civile et de chercheurs, le Président du CCDH a passé en revue les diverses actions entreprises par cette institution en particulier dans le domaine de l'accompagnement des efforts de démocratisation et du renforcement de l'Etat de droit.

Il a souligné à cet égard le parachèvement du suivi et de la mise en ½uvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER), se rapportant notamment à la réparation communautaire et aux réformes institutionnelles.

L'attention du CCDH se focalise désormais sur le renforcement des droits civils et politiques, a dit M. Herzenni, citant notamment des projets comme le code de la presse.

Il a fait savoir que le CCDH examinera lors de sa session ordinaire, prévue la semaine prochaine, les questions relatives au trafic des êtres-humains et à l'immigration, le Maroc étant devenu une destination, plutôt qu'un point de passage des émigrés en provenance de l'Afrique subsaharienne.

Le Président du CCDH, qui a mis l'accent sur la nécessité d'accorder davantage d'attention aux droits socio-économiques, a relevé que le Conseil tente d'accompagner les efforts de démocratisation, en particulier au niveau du renforcement de l'équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif.

M. Herzenni a émis le souhait de voir le conseil économique et social voir le jour incessamment pour servir de cadre inclusif capable de promouvoir le dialogue social.

Toutes ces démarches ont été incluses dans un plan d'action national, a dit M. Herzenni.

Revenant sur l'expérience de l'IER, le responsable a souligné que l'Instance a été imbue dans le cadre de son action des principes de la justice transitionnelle, dans le but d'assurer la réconciliation.

Cette approche ainsi que la décision de l'Etat de reconnaître la responsabilité collective, ont aidé à tourner la page des violations passées et baliser le chemin pour une meilleure gouvernance et un renforcement des droits de l'homme.

M. Herzenni a, par ailleurs, souligné la détermination du Maroc de poursuivre le chemin des réformes tout en restant ouvert dans le quête de la consécration des droits de l'homme, tels qu'ils sont universellement reconnus.

De son côté, M. Albert Sasson, membre du CCDH, a fait la lumière sur les actions entreprises par le Conseil sur le plan international, rappelant les relations de coopération liant cette institution aux organismes internationaux et régionaux de promotion des droits de l'homme.

Lors de sa visite de deux jours à Londres, le Président du CCDH devra rencontrer des responsables du ministère britannique des Affaires étrangères et tiendra une séance de travail avec les hauts responsables de l'organisation internationale de défense des droits de l'homme, Amnesty International.

Les affabulations du dénommé Ksentini: M. Herzenni dénonce une "guerre psychologique" de l'Algérie contre le Maroc

MISE A JOUR LE MERCREDI, 15 DECEMBRE 2010 10:41 MERCREDI, 15 DECEMBRE 2010 10:41

ÉCRIT PAR ADMINISTRATOR



Le Président du Conseil Consultatif des droits de l'Homme (CCDH), M. Ahmed Herzenni, a dénoncé les affabulations du président de la soi-disant commission nationale algérienne des droits de l'Homme, le dénommé Farouk Ksentini, soulignant que les allégations de ce dernier "s'inscrivent dans le cadre de la guerre psychologique menée contre le Maroc par l'Algérie".

Dans un entretien à la MAP, en marge d'une visite de travail à Londres, M. Herzenni a souligné que le responsable algérien "a cru nécessaire de contribuer à la guerre psychologique menée contre le Maroc par le gouvernement d'Alger"

En ce faisant, Ksentini a violé les standards internationaux qui veulent qu'une commission de ce genre doit s'occuper des droits de l'Homme dans son propre pays, a dit M. Herzenni, relevant que la sortie du responsable algérien se situe hors des attributions d'une commission nationale des droits de l'Homme.

Ces déclarations, dans lesquelles Ksentini prétend de manière calomnieuse et trompeuse que les événements de Laâyoune constituent "un génocide et un crime contre l'humanité commis par un pays agresseur" sont "extrêmement inamicales", a dit le Président du CCDH, notant que ces déclarations "nuisent à notre cohabitation au sein du comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'Homme".

Le CCDH s'est déjà plaint auprès de ce comité suite aux déclarations du responsable algérien, a dit M. Herzenni, précisant que les propos de Ksentini vont nuire principalement à la commission qu'il représente.

La soi-disant commission algérienne avait déjà été dégradée par le comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'Homme, qui a conclu, preuves à l'appui, que la commission n'était pas un organe indépendant de suivi de la situation des droits de l'Homme en Algérie.

"Les déclarations de Ksentini viennent apporter une preuve supplémentaire que sa commission n'est pas une

20/10/10

instance indépendante, mais bel bien un organe qui fait des déclarations sur commande", a dit le Président du CCDH, relevant que le responsable algérien a ainsi fourni la preuve que sa mission consiste à plaire aux autorités de son pays.

Ksentini aurait dû s'occuper de l'évaluation régulière de la situation des droits de l'Homme dans son propre pays, a martelé M. Herzenni, s'interrogeant sur les raisons qui empêchent le responsable algérien de s'intéresser à la situation des personnes séquestrées dans les camps de Tindouf, et à celle des droits de l'Homme en général en Algérie.

Le Président du CCDH a, par ailleurs, tenu à souligner que les organisations internationales des droits de l'Homme les plus crédibles ont rendu justice au Maroc en adoptant le bilan présenté par le Maroc suite aux événements de Laâyoune.

Les déclarations "intempestives" de Ksentini ont eu le seul mérite de "le dévoiler comme étant un simple agent du régime algérien", a conclu M. Herzenni.